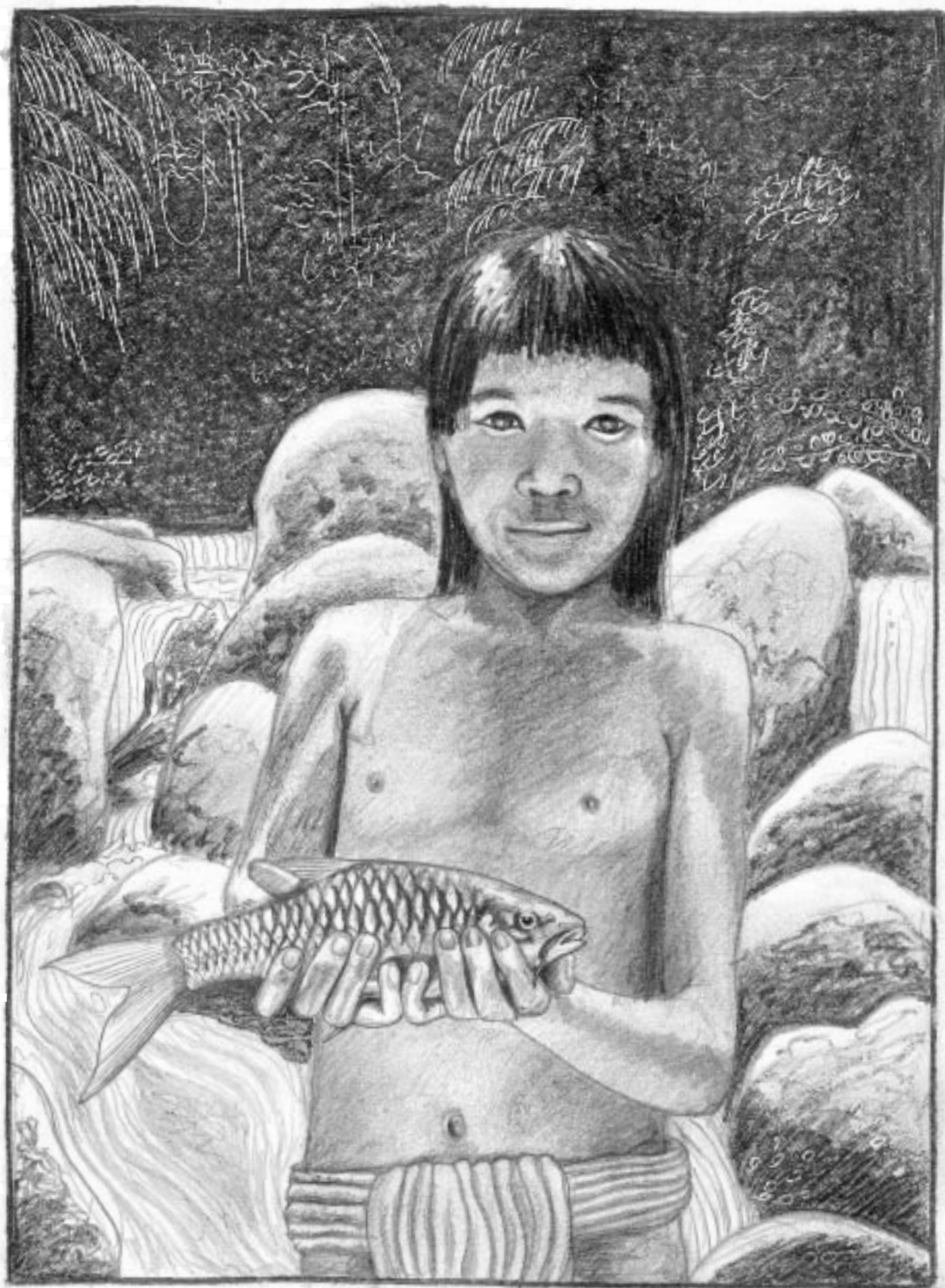


Bruno-Manser-Fonds
Association pour les peuples de la forêt pluviale



BMF, Heuberg 25, CH-4051 Bâle, Suisse

Nouvelles du Sarawak et du Sabah

réunies par Bruno Manser

Les quatre Penan arrêtés en mars ont été relâchés

Long Kerong, 11 juillet 1997

– Les Penan arrêtés le 13 mars (voir lettre circulaire d'avril 1997) ont été remis en liberté après 2 semaines et demie de captivité. Cités à comparaître le 11 novembre 1997, ils devront payer 8000 ringgits d'amende (env. 4000 francs suisses) s'ils ne se présentent pas. Chef d'accusation: entrave à l'exploitation du bois. A noter qu'aucune procédure pénale n'a été ouverte contre les troupes paramilitaires, qui ont brutalisé 14 Penan lors de cette intervention.

42 Iban arrêtés

Sungai Bong, 4 juillet 1997 (Sahabat Alam Malaysia)

– 42 Iban (dont 9 femmes) ont été arrêtés parce qu'ils s'opposaient à un projet de plantation de palmiers à huile sur une propriété de leurs ancêtres. De plus, l'assistance médicale a été refusée aux détenus qui avaient été blessés lors de l'arrestation. Dans une lettre écrite en prison, à Miri, on peut lire: «...quand le gouvernement du Sarawak nous intimide pour créer, sur nos terres et contre notre volonté, une plantation de palmiers à huile, il s'agit d'un cas flagrant de non-respect des droits de l'homme les plus élémentaires...» Les indigènes lésés ont entrepris des démarches judiciaires contre le gouvernement (la procédure est encore en cours).

Surveillant de faune appréhendé

Miri, 30 juin 1997 («Borneo Post»/Sahabat Alam Malaysia)

– En avril 1997, le ministre du logement et de l'environnement, Datuk James Wong, a engagé plus de 500 chefs villageois comme surveillants bénévoles de la faune, afin de restituer aux communautés villageoises une partie de leurs droits et de renforcer la lutte contre les atteintes à la flore et à la faune (braconnage!). Parce qu'il a voulu empêcher l'abattage, par la société Ogawa Sdn. Bhd., d'arbres légalement protégés, l'un d'entre eux, Tr. Rayong Anak Lapik, a été appréhendé à Miri. Les arbres concernés – des enkabangs (illipe nut en anglais) – sont totalement protégés au Sarawak depuis 1990.

Leurs fruits constituent une importante source de revenus pour les Dayak. Avant son intervention «illégal», le surveillant avait déjà, à plusieurs reprises, signalé les agissements de la société Ogawa au ministère des forêts – sans succès jusque-là.

Dans les fanges de la corruption

Kota Kinabalu, 21 mai 1997 («New Straits Times»)

– Selon une communication du ministre malaysien de l'industrie, Datuk Seri Dr. Lim Keng Yaik, l'abattage illégal de bois est en diminution, grâce à la révision de la loi forestière (1993), qui prévoit de le punir par l'emprisonnement ou par une amende pouvant atteindre 500 000 ringgits (env. 250 000 francs suisses). Si ces dispositions étaient suivies d'effets, Lim Keng Yaik devrait bientôt se trouver en prison!

En effet, l'Etat du Sabah (au nord de Bornéo) interdit l'exportation de bois rond (troncs entiers) depuis 1993. Or, le 18 janvier 1997, le cargo «Able Helmsman» a été arraisonné dans le port de Tawau sur ordre du département forestier du Sabah, et les 3056 troncs qu'il contenait (16 000 m³ de bois env.) étaient confisqués. Valeur de la marchandise: env. 6 millions de ringgits (3 millions de francs suisses).

Or, on a appris que six chargements du même genre avaient déjà quitté le pays à l'insu du département forestier. «Nous parlons de troncs d'arbres, et non d'aiguilles de bois», déclara le ministre malaysien des finances, Datuk Seri Anwar Ibrahim, en exigeant une enquête. Selon des documents découverts par la suite, le ministère de Lim Keng Yaik avait autorisé l'exportation de ces troncs, sans base légale aucune. Lim Keng Yaik avoua même que son ministère avait délivré un grand nombre d'autorisations pour exporter du bois rond indonésien, une activité prohibée depuis plusieurs années... Entre-temps, un tribunal a ordonné la remise des troncs saisis à la société «Syarikat Raspond», qui a déposé une plainte contre le gouvernement: elle lui réclame en tout 113,9 millions de ringgits (env. 56 millions de francs suisses) pour confiscation illégale de biens lui appartenant...

Nouvelles du Sarawak

Projet Bakun: quelle sera l'attitude des banques?

Par Peter Bosshard, Déclaration de Berne
(Texte légèrement raccourci par la rédaction du Bruno-Manser-Fonds)

Le projet hydroélectrique de Bakun (puissance 2400 mégawatts, budget 6,2 milliards de dollars US) est l'un des plus ambitieux du monde. A lui seul, le bassin d'accumulation détruira 700 km² de forêt pluviale et contraindra 9500 villageois à se déplacer. Les travaux seront financés par des capitaux privés. La société Ekran (compagnie d'exploitation du bois) participe au projet à raison de 32%, et cinq institutions proches de l'Etat pour un total de 43%. Les 25% restants doivent être cou-

derrière la firme Ekran et le projet Bakun, ne s'est d'abord pas montré impressionné. Mais en avril 1997, il a changé d'attitude en déclarant que la société Ekran ne s'adresserait plus qu'aux investisseurs malaysiens (convaincre les investisseurs étrangers de la viabilité du projet coûterait trop de temps et d'argent). En juin 1997 enfin, Ekran décida d'augmenter massivement son capital. Mais 11% seulement des nouveaux titres ont trouvé des acquéreurs en dehors de la famille de Ting Pek Khiing. Pour ne pas laisser aux banques le contrôle de sa société, Ting Pek Khiing a dû puiser dans sa fortune personnelle et participer pour 500 millions de dollars US à l'augmentation du capital. Primitivement prévue en 1996, la souscription internationale a été repoussée à septembre 1997.



Emplacement de la retenue de Bakun avant la mise en eau.
Photo: agence de presse Bernama

verts par souscription internationale. Le gouvernement de la Malaysia a contraint la compagnie d'électricité malaysienne (semi-privée) à conclure avec les exploitants de Bakun un contrat de reprise de courant avantageux pour ces derniers. Malgré cela, la rentabilité du projet n'est pas garantie. Après une étude détaillée de celui-ci, le consultant Delphi International (très écouté par les investisseurs) a conclu en juillet 1996 que les risques sont «inhabituellement élevés et largement incontrôlables». De plus, la rentabilité lui paraît «peu adaptée» aux risques encourus.

Au début de 1997, les trois grandes banques suisses et le fonds de placement des banques cantonales ont annoncé qu'ils ne participeraient pas à l'émission d'actions Bakun. Ting Pek Khiing, le financier qui se cache

Le projet Bakun constitue le mandat le plus important du groupe helvético-suédois Asean-Brown-Boveri SA. Celui-ci n'est pas seulement chargé de livrer les turbines: pour 5,4 milliards de dollars US, il est aussi responsable de l'ensemble de la construction en tant qu'entreprise générale. En raison de glissements de terrain et d'inondations, les travaux ont déjà pris au moins six mois de retard. Ainsi, ABB est maintenant pressé par le temps: si la centrale de Bakun entrerait en service avec un tel retard, la compagnie d'électricité semi-privée pourrait dénoncer le contrat. Or, ce contrat représente la seule garantie de recettes des exploitants. Si ceux-ci ne parvenaient pas à réunir les capitaux (propres) nécessaires ou s'ils perdaient ce contrat, même ABB ne s'en tirerait pas sans dommages.

Belize

Quand l'histoire se répète

Par Phillip Mendez

Le Belize – un Etat d'Amérique centrale baigné par la mer des Antilles – avait déjà souffert de l'exploitation abusive et irresponsable de ses forêts par les puissances coloniales. Aujourd'hui, il est à nouveau la victime d'une industrie du bois brutale et destructrice. L'histoire se répète: après une brève période de répit, le pillage des ressources du Belize a repris, comme dans beaucoup d'autres pays du Sud.

La destruction des forêts vierges entraîne de graves conséquences socio-écologiques. A y regarder de plus près, on découvre souvent qu'un exploitant malaysien est impliqué dans le processus. C'est le cas aussi au Belize. Rien d'étonnant à cela: après avoir exploité presque entièrement leurs propres ressources nationales – sans égards pour les habitants et pour la nature –, les sociétés malaysiennes du bois se tournent logiquement vers d'autres champs d'action.

Il n'y a pas si longtemps, le Belize était encore félicité pour son attitude exemplaire dans le domaine écologique. Dès 1994, hélas, des autorisations d'abattage de bois ont été délivrées dans le sud du pays. Dans un premier temps, 17 entreprises ont obtenu des concessions totalisant 220 km², dans une région où vivent les Maya de 39 communautés différentes. Ces concessions englobent également une partie des réserves naturelles de Columbia-River-Forest et de Maya-Mountain. En septembre 1995, le gouvernement octroya une nouvelle et immense concession (près de 810 km²) à la société Atlantic Industries (en mains malaysiennes). Cette société exploite le bois sans se soucier des dommages causés aux terrains de chasse et à l'habitat des peuples indigènes. Cette fois, l'exploitation se fait entièrement dans la réserve de Columbia-River-Forest.

Dans le district de Toledo, les précipitations annuelles s'élèvent à plus de 4000 mm (souvent moins de 1000 mm en Europe). Dans ces conditions, il est clair que le sol ne résiste pas longtemps à l'érosion sans la présence de grands arbres et de leurs racines. En peu de temps, les couches superficielles sont entraînées dans les fleuves et vers la mer, emportant les déchets dus au façonnage et à l'entrepo-

sage des troncs (restes de carburants et autres résidus chimiques). Il n'existe pas encore de système organisé et sûr d'élimination de telles substances au Belize, ni de dispositions légales empêchant la pollution des sols et des cours d'eau par des produits nocifs pour l'environnement. Le pillage s'effectue donc entièrement au détriment des Maya, dont les ressources (eau, aliments) sont ainsi contaminées ou détruites.

En 1996, le gouvernement du Belize a officiellement abrogé le statut de protection de la «Maya Natural Resources Reserve», afin de faciliter l'exploitation des forêts de cette région par la société Atlantic Industries. Il envisage également de déplacer les communautés humaines concernées. Ces agissements constituent une atteinte délibérée aux droits de l'homme et aux droits coutumiers des autochtones. Enfin, une route à revêtement en dur devrait bientôt traverser toute la région pour en faciliter l'exploitation.



Protestez avec nous!

Envoyez une carte postale ou une lettre aux adresses ci-dessous, en demandant aux ministres concernés de renoncer à déplacer les Maya et d'annuler la licence accordée à Atlantic Industries:

Hon. Henry Young
Ministry of Tourism
and Environment
Belmopan, Cayo District
Belize C.A.
Fax: 00501 8 23 815

Hon. Manuel Esquivel
Prime Minister
Belmopan, Cayo District
Belize C.A.
Fax: 00501 8 22 085

Infos bois

Réunies par Roger Graf

Bravo!

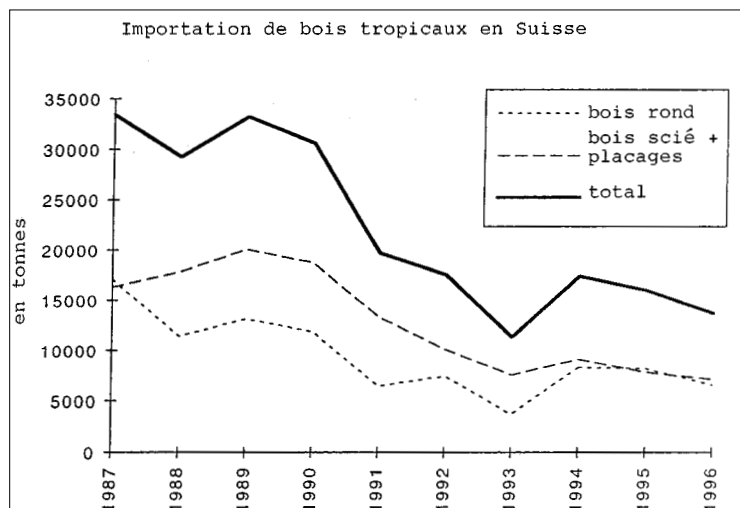
Quatre nouvelles communes alsaciennes ont décidé de **boycotter les bois tropicaux**. Il s'agit de Bassemberg, La Broque, Diebolsheim et Schirmeck. Par ailleurs, une commune jurassienne occupée à transformer son bâtiment scolaire, Mettemberg, a opté pour du bois de sapin indigène au lieu du bois de limba initialement prévu. Enfin, les autorités municipales de Montecchio Precalcino (province de Vicenza, Italie), ont elles aussi renoncé à l'emploi de bois provenant de forêts primaires. Nous en profitons pour remercier l'anthropologue Gianni Pedrini, qui avait organisé dans cette localité, en décembre 1996, une manifestation consacrée au Sarawak, et à laquelle Bruno Manser avait été convié.

Selon les statistiques de la Direction fédérale des forêts, **les importations de bois tropicaux** en Suisse ont continué de reculer en 1996. Seules 6584 tonnes de bois rond (troncs entiers), 6394 tonnes de bois scié (planches) et 721 tonnes de placages et contreplaqués ont été importées cette année-là. Il faut toutefois préciser que nous ne disposons d'aucune donnée concernant l'importation de produits finis (en bois tropicaux) tels que meubles, éléments de parquets, manches à balais, portemanteaux, etc. Selon une estimation prudente du BMF, ils représentent au minimum 1600 tonnes par année. Les plus grands fournisseurs de la Suisse en bois tropicaux sont – de loin – le Cameroun et le Congo-Kinshasa.

Honteux!

A la suite des reproches que nous avons adressés au grand distributeur **Coop** concernant la vente par celui-ci de bancs de jardin en bois tropical et les indications insuffisantes qu'il fournit aux clients (voir lettre circulaire de septembre 1996), nous avons reçu une réponse écrite. Coop se justifie en précisant que le fournisseur s'est engagé à obtenir, d'ici à 1998 au plus tard, une certification FSC pour le bois des bancs. Plus loin, Coop écrit: «Afin de ne pas pénaliser un fournisseur s'engageant à obtenir un tel certificat, nous avons accepté ce délai transitoire et conservé l'article dans notre assortiment.» Il semble qu'en ce moment, Coop ait adopté la solution des délais, car les déclarations d'origine sont dans la même situation: depuis 1993, nous attendons toujours la déclaration complète promise par Coop. Dans le cas des bancs de jardin, Coop est d'avis qu'une étiquette collée présenterait des inconvénients. Pourrait-on lui suggérer d'attacher ses étiquettes? A propos des descriptions incomplètes figurant dans ses prospectus, Coop se défend: l'origine du bois n'est en principe pas précisée dans ses prospectus. Le BMF a toutefois constaté que l'origine des bois européens est généralement indiquée, mais que la mention a été «oubliée» dans le cas des bancs de jardin au bois contesté. Depuis lors, Coop nous a communiqué que les bancs de jardin en bois tropical ont été retirés de son assortiment.

Un «écolabel» portant la mention «bois provenant d'exploitations sylvicoles contrôlées» distingue maintenant les parquets européens et canadiens (!) proposés par la firme



Graphique:
Christoph Wiedmer

Bauwerk. Dans son édition du 10 avril 1997, la «Schweizer Holzzeitung» écrit à ce propos: «Bauwerk Parquets a une conception particulière de l'exploitation durable. La sylviculture suisse, ainsi que celle de la plupart des pays européens, correspond à ses critères. Les contrôles sont effectués par les responsables de l'achat du bois. Ce label écologique répond avant tout à des considérations commerciales, sans que l'entreprise ait réfléchi à ce que pourrait impliquer l'utilisation du terme éco.» Il n'y a rien à ajouter à cela ...



L'avocat Roman Jann, protecteur autoproclamé de la forêt pluviale, s'est retiré de **Precious Woods**, où il occupait le poste de délégué du conseil d'administration. Il est remplacé par un comité dirigé par Andres Gut. La firme suisse Precious Woods gère une monoculture de teck au Costa Rica et exploite une forêt primaire au Brésil. Elle a bénéficié d'une subvention de 3 millions de francs suisses de la Direction fédérale du développement et de la coopération. Malgré ces millions des contribuables, elle est maintenant en proie à des problèmes financiers. Selon des informations que le BMF a obtenues de bonne source, la faute en reviendrait au management: il est reproché aux «protecteurs suisses de la forêt pluviale» d'avoir fait preuve de naïveté, d'avoir mal géré les deniers publics, de manquer d'expérience dans le domaine opérationnel et d'avoir aveuglément fait confiance à Roman Jann.

Si l'on en croit les informations parues dans «Perkasa», le bulletin de l'industrie du bois du Sarawak, une forte demande existe en Europe et en Australie pour du **bois de ramin**. Cet arbre croît sur les sols humides des plaines de Bornéo. Il fournit un bois très apprécié, qui est écoulé dans les supermarchés sous forme de cadres, de seuils, de tringles à rideaux et de manches à balais. Le mètre cube de ramin est actuellement vendu aux Européens au prix de 510 à 565 \$ US.

En **ville de Lausanne**, les arrêts de bus sont progressivement équipés d'abris en de-

sign moderne et de bancs en bois tropical. De l'avis du BMF, qui a examiné les bancs des premières stations du genre (à la place du Tunnel, Riponne et Ouchy), il pourrait s'agir d'iroko africain. Dans notre lettre circulaire d'avril 1997, nous avons félicité la ville de Lausanne pour sa décision de renoncer à l'emploi de bois tropicaux dans les bâtiments publics. Hélas, tout en confirmant cette utilisation ponctuelle de bois tropical, l'administration communale nous répond qu'elle n'a aucune influence sur le choix du bois dans le cas qui nous occupe, pas plus que les Transports publics lausannois: ce choix est uniquement du ressort d'une entreprise privée, la Société générale d'affichage.

Nous vous invitons par conséquent à envoyer une carte postale à l'adresse ci-dessous, en priant le destinataire de mettre fin à cette absurdité:

Société générale d'affichage,
case postale, CH-1001 Lausanne
(fax: 021/647 77 52)

**Lausanne, Riponne: un nouvel arrêt de bus
avec banc en bois tropical.
Photo: Roger Graf**



Pas moins efficaces

Des portes antifeu T30 en bois de hêtre

Enfin une bonne nouvelle pour les entrepreneurs, les architectes et les fonctionnaires concernés! Le recours aux bois tropicaux pour la fabrication de portes antifeu a souvent été justifié par l'allégation qu'aucun bois indigène n'offre une sécurité comparable. Or, il n'en est rien. **La firme Norma-Reiden SA** propose depuis 1993 des portes T30 en bois indigène, testées par le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et admis par les institutions de prévention contre les incendies, ainsi que par les assurances. Cette entreprise lucernoise, basée à Reiden, occupe 60 collaborateurs. C'est la seule fabrique de portes de Suisse dont les produits sont entièrement exempts de bois tropicaux. Par ailleurs, le traitement des portes est effectué à l'aide d'aldéhyde formique et d'autres substances chimiques non toxiques; des essais sont également en cours avec des produits de recyclage. John Künzli (BMF) a posé quelques questions au directeur de la Norma-Reiden SA, René Siegrist.

Qu'est-ce qui vous a motivé à renoncer aux bois tropicaux?

Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire et possible de produire en ménageant

l'environnement. Par cette démarche écologique, nous espérons aussi occuper un créneau encore libre et augmenter notre part de marché. Bien que nous n'ayons guère été soutenus par les organisations de défense de l'environnement, le lancement des nouveaux produits s'est déroulé de manière satisfaisante.

Pour quelles raisons les bois tropicaux sont-ils restés si longtemps irremplaçables?

En premier lieu en raison de leur prix. Le bois de chêne a toujours été considéré comme une bonne alternative aux bois durs tropicaux, mais ce bois est nettement plus cher et n'est pas disponible en Suisse en quantités suffisantes.

Comment se présente votre solution?

Nous utilisons du bois de hêtre stratifié pour les portes antifeu et les portes insonores, à la place du sipo (bois dur africain) et du méranti (malaysien). Pour les portes ordinaires, nous avons remplacé l'ayous (africain) par du peuplier stratifié. Pour la fabrication de leurs panneaux en bois aggloméré, nos fournisseurs emploient presque exclusivement des bois indigènes.

Le changement a-t-il présenté des problèmes?

Les ateliers de production de la Norma-Reiden SA. Photo: John Künzli



Le processus de fabrication n'a pas changé, et toutes les machines ont pu être utilisées comme précédemment. Toutefois, nous avons dû tester quelques outils pour connaître les nouvelles formes d'usure et leur nouvelle durée de vie. Il nous a fallu une année pour nous adapter de manière optimale aux nouveaux matériaux.

Les consommateurs connaissent-ils vos produits alternatifs?

Nous tentons de contacter directement les maîtres d'œuvre, qui sont en général ouverts à la discussion. Mais ce n'est pas simple, car le plus souvent, la responsabilité de l'exécution est confiée à un architecte ou à une entreprise générale de construction. Or, dans la

situation économique actuelle, ceux-ci n'ont aucun intérêt à recourir à des produits écologiques augmentant le prix de la construction: ils choisissent généralement les offres les plus avantageuses. Une différence de prix de 1% suffit à vous éliminer de la course sans la moindre discussion. Même si des mesures écologiques (p. ex. des portes exemptes de bois tropicaux) sont prévues dans le cadre de l'adjudication, ces prescriptions sont souvent négligées dans la pratique, par manque de compétence et de contrôle. Pour écouler ces portes, nous sommes contraints de les vendre à des prix concurrentiels, quoique leur prix de revient soit plus élevé que celui des portes conventionnelles. La différence, qui se situe entre 3,7 et 6,7%, est donc à la charge de la Norma-Reiden SA.

| Base | | prix unitaire: porte à châssis métallique, livrée finie, dimensions 800 x 2000 mm, dès 10 pièces (prix brut). | | | |
|--------------------------------------|-------------------------|--|-------------------------|---------------------|---|
| | bois tropical (Afrique) | prix de vente | bois stratifié (Suisse) | prix de vente Norma | différence de prix en défaveur de Norma |
| portes ordinaires châssis et panneau | abachi | 392.– | peuplier stratifié | 406.80 | 14.80/3,7% |
| portes T30 BVD châssis et panneau | sipo | 450.– | hêtre stratifié | 480.30 | 30.30/6,7% |

Tableau: publication Norma-Reiden SA

Vous vendez donc vos portes écologiques à prix réduit?

Oui.

Vaut-il la peine de rester attaché aux produits suisses?

Non. Le désintérêt de l'industrie suisse du bois nous déçoit profondément: l'écoulement du bois indigène devrait être un objectif important pour elle. De nombreux emplois, aujourd'hui menacés, sont liés à la fabrication de produits indigènes finis ou semi-finis. Dans ces conditions, il est clair que nous ne faisons pas de publicité.

Resterez-vous malgré tout fidèle à vos principes écologiques?

Souvent, le cahier des charges prévoit explicitement le recours à des produits suisses, tant pour des raisons écologiques que pour soutenir la production indigène. Malheureusement, personne ne contrôle ces directives contraignantes – ou seulement après coup, les erreurs étant alors imputées aux travailleurs! Il faut absolument que les prescriptions soient respectées, sinon un nombre croissant de firmes suisses seront écartées du marché. La Norma-Reiden SA restera fidèle, en principe, à ses options écologiques. Mais le cas échéant, nous devons peut-être nous en écarter pour des contrats importants, afin d'assurer la survie économique de l'entreprise et ses emplois.

Nouvelles du BMF

Rapport annuel 1996

Par Bruno Manser

On ne peut aimer et respecter que ce que l'on connaît. La diffusion d'informations est nécessaire pour sensibiliser les gens à la nécessité de modifier leur manière d'agir et de consommer. Outre la publication de trois lettres circulaires en trois langues, le BMF a aussi répondu aux demandes d'étudiants, de journalistes, de consommateurs, etc., portant sur la forêt pluviale, les bois tropicaux, les peuples indigènes et les droits de l'homme. Des délégués du BMF ont participé à 13 conférences au cours de l'année, entre autres à l'assemblée annuelle de l'Alliance pour le climat, à Linz (Autriche), et à la réunion annuelle du «Forest Movement Europe», à Paris. A signaler aussi plus d'une vingtaine de rencontres entre le BMF et des représentants d'autres organisations et de milieux économiques, ainsi que 8 séances avec des représentants de milieux politiques, 5 rencontres avec des spécialistes des forêts et 5 autres avec des délégués de peuples indigènes.

A une trentaine de reprises en 1996, des représentants du BMF ont présenté un exposé en Suisse, en Autriche et en Italie. Les activités de l'Association ont aussi été évoquées au cours de deux émissions radiophoniques (Basilisk, RSR) et de trois émissions télévisées (SF DRS, RTL et France 2). Par ailleurs, les points de vue du BMF ont été exposés dans 13 articles de journaux au moins.

A Strasbourg (au Musée zoologique), l'exposition consacrée à la culture des Penan et à la faune de Bornéo a connu un vif succès. Grâce à elle et aux grands efforts de François Steimer, 27 communes alsaciennes ont décidé, en 1996, de renoncer à l'emploi de bois tropicaux. Bravo! Au Centre d'information de Pro Natura à Champ-Pittet (rive sud du lac de Neuchâtel), l'exposition BMF a été présentée pendant deux mois (avec, à l'extérieur, une hutte de Penan reconstituée). A la suite de cette manifestation, la ville voisine d'Yverdon-les-Bains a pris la décision de ne plus employer de bois tropicaux.

A Zurich, le Musée national suisse – qui ne traite habituellement que des cultures (suisses) disparues – a innové en présentant notre exposition sur la culture encore vivante des Penan, suscitant des échos positifs dans les médias. Une autre exposition, due au BMF et à

l'association «Kein Stolz auf Tropenholz!» s'est tenue à Rehetobel (Appenzell AR). Lors de son inauguration, le demi-canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures a présenté une nouvelle brochure, qui incite à renoncer à tout bois provenant du pillage des forêts.

En 1996, le livre «Voix de la forêt pluviale» a été publié en anglais par le «Malaysian Institute for Social Analysis». De plus, le BMF a participé à la publication du livre de Bruno Manser en japonais et à la production d'un recueil de recettes pour enfants (destiné à les sensibiliser à la question du commerce équitable), ainsi qu'aux travaux préparatoires en vue de la production d'un film vidéo sur le sagou, produit de la forêt vierge.

La seule action spectaculaire du BMF en 1996 a été menée par Jacques Christinet et Bruno Manser dans la région de Zermatt (VS). C'est par une descente vertigineuse (800 m de dénivellation à près de 130 km/h) que les deux écologistes, accrochés par une poulie à un câble du téléphérique du Petit-Cervin, ont voulu attirer l'attention sur l'urgence de protéger les forêts tropicales et aussi honorer la commune de Zermatt, dont la politique en faveur du climat est exemplaire (village sans voitures et sans bois tropicaux).

Le nombre de communes et de cantons suisses qui ont renoncé à l'emploi de bois tropicaux dans les bâtiments publics s'est élevé à 43 à fin 1996. Ce succès nous incite à entreprendre dans tout le pays, à fin 1997, une campagne visant à convaincre les autres communes d'imiter ces localités pionnières.



Jacques Christinet et Bruno Manser à un hauteur vertigineuse; Photo: Marc Kronig

Au Sarawak, malgré nos efforts, pas un mètre carré de la forêt qui constitue le milieu vital des Penan n'a été placé sous protection jusqu'ici. Seul un soutien international – maintenant très urgent – pourrait convaincre le gouvernement du Sarawak de conserver les dernières zones forestières encore intactes. Bien entendu, nous continuerons d'aider les Penan.

Roger Graf, engagé depuis 1985 dans la campagne en faveur des Penan (dont il est l'initiateur) a quitté le secrétariat du BMF en septembre 1996. Il continue cependant d'assumer la rédaction de notre lettre circulaire et de s'occuper d'activités en rapport avec nos campagnes. Qu'il soit remercié ici pour son engagement sérieux et désintéressé! C'est John Künzli qui lui a succédé à la tête du secrétariat.



Barbara Nathan-Neher s'est retirée du comité à l'occasion de son 70^e anniversaire. D'autre part, Catherine Nicola a quitté Bâle à la fin de l'année pour rentrer chez elle, dans le sud de la France. Au BMF, elle s'occupait en particulier de la correspondance en langue française. Pour raisons de santé, Jean-Claude Bourgnon a remis sa charge de caissier bénévole, en fin d'an-

née, à Erika Müri-Marrer. Enfin, Lukas Heierle, très accaparé par ses études et d'autres obligations, a également dû se résigner à quitter le comité, n'ayant plus guère de temps à lui consacrer. Nous le remercions pour sa collaboration dévouée et constructive! Un nouveau membre a été élu au comité en la personne de Michael Mettler, de Zurich.

A vous tous, membres du comité, bénévoles et donateurs, nous exprimons ici notre vive gratitude. Nos remerciements s'adressent tout spécialement à Maja Schwab-Glärner pour sa généreuse contribution de 20 000 francs! Les autres dons (qui s'élèvent au total à Fr. 89 698.36) sont également très précieux et particulièrement bienvenus. Malgré ces dons et un bénéfice de Fr. 25 330.93 réalisé sur la vente des articles BMF, les comptes 1996 se soldent par une perte de Fr. 36 109.06. Ce résultat financier à nouveau très mauvais est dû principalement aux salaires (Fr. 57'146.-), à nos efforts dans le domaine de l'information (Fr. 52 963.40) et à nos projets malaysiens (Fr. 27 407.50). Depuis plus de deux ans, le BMF vit sur les réserves accumulées en 1993 et 1994. Les comptes détaillés et le bilan annuel, ainsi que le rapport des vérificateurs, peuvent être demandés au secrétariat, tél. 061/261 94 74.

Barrage en Chine

Action cartes postales

En Chine aussi, ABB est présent: le groupe a obtenu des mandats dans le cadre de l'édification du gigantesque barrage des Trois-Gorges, sur le Yang-Tseu-Kiang. Le lac artificiel aura 600 km de longueur et exigera le déplacement de 1,8 million de personnes! Ce projet ne correspond en aucune manière au profil écologique d'ABB. Si le groupe international entend préserver sa crédibilité, il doit se retirer de ce projet. Par ailleurs, le gouvernement suisse est invité à ne pas accorder la garantie des risques à l'exportation dans le cas de ce projet pharaonique.

Vous trouverez, en annexe à cette lettre circulaire, les cartes postales à envoyer

Impressum

Bruno-Manser-Fonds (BMF)
Association pour les peuples de la forêt pluviale
Heuberg 25, CH – 4051 Bâle
Téléphone (061) 261 94 74
Téléfax (061) 261 94 73
E-mail: bmf@bmfonds.links.ch
Pour les dons:
Suisse/Liechtenstein: Coop-Bank, CH – 4002 Bâle, compte 421329.29.00.00-5
France: La Poste, Strasbourg, CCP n° 2.604.59T
Allemagne: Deutsche Bank, Lörrach (BLZ 683 700 34), compte 1678556
Rédaction: Roger Graf

Auteurs: Peter Bosshard, Roger Graf, John Künzli, Bruno Manser, Phillip Mendez
Photos: Bernama, Roger Graf, Ruedi Habegger, Rob Howard, Marc Kronig, John Künzli, Bruno Manser
Dessin de couverture: Bruno Manser
Graphique (importations): Christoph Wiedmer
Traductions: Robert Gogel (français), Mary-Louise Mettler (anglais), John Künzli (allemand)
Tirage: 5700 exemplaires (3500 en allemand, 1500 en français et 700 en anglais)
Paraît trois fois par année
L'abonnement à la lettre circulaire est *gratuit*.
Les contributions et les dons sont les bienvenus.
Composition et impression:
Gremper, Emminger & Co, Bâle

En vente au BMF

Tous les articles présentés sur cette page peuvent être commandés au BMF avec la carte ci-jointe.

Vidéos

«**Sago**» est un film documentaire consacré à la production du sagou. La fécule tirée de la moelle de certains sagoutiers (sortes de palmiers) constitue la nourriture de base des Penan nomades. Le montage, d'une durée de 45 minutes, a été réalisé à partir des séquences (plusieurs heures au total) tournées par Bruno Manser à la fin des années 80, lors de son séjour chez les Penan. Commentaires en allemand. La copie VHS est vendue au prix de Fr. s. 50.–.

«**Cerbottane contro Bulldozers**» est la version italienne (chaîne TSI) du documentaire produit par Gaïa Films en 1989, sous le titre «**Blowpipes and Bulldozers**». Outre la vie des Penan et la déforestation, le documentaire montre Bruno Manser, filmé durant son séjour à Bornéo. Commentaires en italien. La copie VHS (durée 58 minutes) est vendue au prix de Fr. s. 50.–.

Un recueil de recettes pour sensibiliser les enfants

Connaissez-vous les noix de Para? Avez-vous envie de déguster une pizza indienne au maïs, des choclos au feu de bois ou une salade de riz arc-en-ciel? Ces recettes – et beaucoup d'autres – figurent dans le recueil de recettes pour enfants proposé sous forme d'un classeur. Il contient en outre des informations sur les noix exotiques, le cacao, le maïs, les pommes de terre, les bananes et le riz. Tous ces aliments sont liés aux thèmes du recueil: peuples indigènes, forêt pluviale, commerce équitable. En option, des pages supplémentaires, contenant des conseils pédagogiques, sont destinées aux adultes: elles montrent comment intégrer les activités proposées dans les cours ou les loisirs (à la maison, dans un groupe de jeunes). Texte en allemand. Prix: Fr.s. 25.– (avec les pages supplémentaires: Fr.s. 28.–).

Articles en bois

Echantillons de bois. Exclusivement produite par le BMF, la collection de **20 échantillons de bois indigènes** est livrée dans une caissette en bois de sapin, d'épicéa et de

peuplier (dimensions: 19 x 11 x 8,5 cm). Avec description des bois et jeu de cartes («**Baum-Quartett**»). Apprenez à connaître nos bois indigènes par le toucher et l'odorat. Convient aussi pour l'école. Textes en allemand. Prix de vente: Fr. s. 60.–



Canifs. Les canifs de qualité supérieure, spécialement produits pour le BMF par Peter Luisoni dans l'atelier de tournage de Schiers (GR), constituent un cadeau idéal! **Ces canifs Victorinox** à 6 éléments sont enrobés de bois suisse (noyer, alisier ou buis). L'atelier de Schiers s'est ouvert en 1984. Il produit des éléments de construction (piliers en bois, balustrades), ainsi que des petits meubles et autres objets (coupes, boîtes, boules) en bois indigènes. Sa réserve comprend un grand choix de bois noble du pays. Le nom de l'essence et le lieu d'origine du bois utilisé sont pyrogravés sur le flanc de chaque canif. Les parties métalliques ayant été offertes par la firme Victorinox (un grand merci à elle!), acheter l'un de ces canifs revient à soutenir le BMF de manière appréciable. Prix de vente: pièce Fr. s. 45.–; dès 3 pièces, Fr. s. 40.–/pièce. Lors de la commande, préciser, s'il y a lieu, le bois désiré (noyer, alisier ou buis).





Photo: Rob Howard

**L'abonnement à la lettre circulaire est *gratuit*.
Les dons sont toujours les bienvenus.**